

Thematic Network Project in the Area of Languages
Sub-project 8:
Language Provision for Students of Other Disciplines

Organisation de l'enseignement des langues proposé par les Hautes
Ecoles Européennes aux étudiant-e-s d'autres disciplines

Brigitte Forster Vosicki (Université de Lausanne, Suisse)
Thomas Fraser (Université Charles de Gaulle Lille III, France)
Doris Flischikowski (Universität Potsdam, Allemagne)

1. INTRODUCTION

L'organisation de l'enseignement des langues proposé par les Hautes Ecoles Européennes aux étudiant-e-s d'autres disciplines est caractérisé par une très grande diversité et complexité à tous les niveaux :

- la place, l'offre et le statut des langues dans le curriculum des étudiant-e-s d'autres disciplines;
- les structures existant dans les Hautes Ecoles pour fournir cet enseignement et leur intégration institutionnelle;
- l'organisation des cours de langues pour les étudiant-e-s d'autres disciplines;
- le statut, la formation et la qualification des enseignant-e-s;
- la collaboration à l'intérieur et à l'extérieur des Hautes Ecoles.

Tout d'abord, il existe dans l'UE des différences d'un pays à l'autre, allant d'un enseignement des langues très bien implanté et reconnu, prenant en considération tou-te-s les étudiant-e-s et couvrant de nombreuses langues, à la quasi absence d'un tel enseignement. De telles différences peuvent ensuite se présenter au niveau national entre une Haute Ecole et une autre.

Les structures mises en place à l'intérieur des institutions varient également et peuvent être multiples au sein d'une même Haute Ecole. Il en va de même du statut et de la formation des personnes qui interviennent dans l'enseignement des langues pour non-spécialistes : cela va du professeur ordinaire aux enseignant-e-s payé-e-s à l'heure à tarif très bas. Le contenu et les objectifs des cours, ainsi que la méthodologie employée, peuvent être très classiques et théoriques, peu en rapport avec les besoins des étudiant-e-s, ou alors être orientés vers la pratique, utiliser une didactique moderne et variée et avoir un contenu qui réponde aussi bien aux exigences des études et échanges qu'aux besoins linguistiques de la vie professionnelle future des étudiant-e-s dans une Europe multilingue. Bien qu'il y ait des tendances dans l'une ou l'autre direction selon les pays, ces différences de méthodologie existent également entre les institutions d'un même pays et peuvent coexister dans le même établissement.

2. PLACE, OFFRE ET STATUT DES LANGUES DANS LE CURRICULUM DES ETUDIANT-E-S D'AUTRES DISCIPLINES.

2.1. Types de formations en langues pour étudiant-e-s d'autres disciplines

Plusieurs possibilités de formation en langues pour étudiant-e-s d'autres disciplines peuvent être présentes dans les Hautes Ecoles. Outre des cursus combinés, les orientations principales suivantes existent : d'un côté différents types de cours de langues - obligatoires ou optionnels -, qui font partie des programmes d'études et qui sont destinés spécialement aux étudiant-e-s d'autres disciplines, et de l'autre tous les autres enseignements et possibilités d'apprentissage de langues non-littéraires, orientées vers la pratique, qui s'adressent à une partie ou à l'ensemble des étudiant-e-s d'une Haute Ecole.

Les possibilités suivantes existent :

1. Cursus combinés impliquant l'étude d'une ou plusieurs langues et d'une autre discipline non linguistique ou possibilité pour les étudiant-e-s d'autres disciplines de poursuivre l'étude d'une langue en choisissant en option un cours faisant partie des programmes des départements de langues (dans ce contexte, l'enseignement des langues a souvent un caractère littéraire et théorique, sauf dans les cursus récents où les langues étrangères sont combinées avec d'autres disciplines dites d'orientation professionnelle).
2. Etude d'une ou plusieurs langues intégrée obligatoirement dans les cursus d'autres disciplines.
3. Modules de langues optionnels pouvant se combiner avec d'autres disciplines.
4. Enseignement des matières non linguistiques en langue étrangère, ainsi que formations bilingues et formations par l'intermédiaire d'un partenariat entre deux pays, où une partie des études doit être effectuée dans le pays partenaire (donc un apprentissage de langue par immersion).
5. Cours de langues facultatifs, non intégrés dans les programmes d'études, s'adressant soit à une partie soit à tou-te-s les étudiant-e-s de toutes les facultés. Il peut s'agir de langues spécialisées, de 'study skills', d'une préparation à la mobilité, d'une préparation linguistique à la vie professionnelle future ou bien encore de l'apprentissage d'une nouvelle langue, du maintien ou du perfectionnement de connaissances linguistiques déjà acquises. Toutes les alternatives comprennent les possibilités de formation en autonomie ou semi-autonomie, l'apprentissage par tandem avec un partenaire d'une langue maternelle différente, etc. (ces cours sont parfois appelés cours de service).
6. Cours de la langue du pays organisés à l'intention des étudiant-e-s étrangers(ères) et en particulier des étudiant-e-s participant aux programmes d'échanges communautaires (ces cours existent partout et ne seront pour cette raison plus mentionnés).
7. Absence d'enseignement de langues pour étudiant-e-s d'autres disciplines.

2.2. Place, offre et statut des langues pour étudiant-e-s d'autres disciplines par pays de l'UE, en Islande, en Norvège et en Suisse

D'une manière générale, l'étude des langues pour étudiant-e-s d'autres disciplines est assez peu répandue : le nombre de langues à choix, le nombre et le type de cours proposés, les heures prévues, les aptitudes enseignées et le nombre d'étudiant-e-s touché-e-s sont limités. Le poids de l'étude des langues dans la totalité des cursus est peu significatif.

Une vue d'ensemble très succincte tente d'abord de discerner les tendances concernant la place et l'offre de cours de langues dans le cursus d'autres disciplines dans les pays de l'UE, de l'Islande, de la Norvège et de la Suisse. Comme la situation est déjà très complexe et multiple au niveau de chaque institution et encore plus au niveau de chaque pays, cet aperçu ne peut rester que très général. Il est basé principalement sur le rapport SIGMA de 1995, "Les études de langues dans l'enseignement supérieur en Europe", et sur des questionnaires envoyés dans un certain nombre de Hautes Ecoles en Europe cette année (1997).

(Voir également : Tableau synoptique, annexe 1)

2.2.1. Autriche (A)

L'étude des langues et d'autres disciplines peuvent et doivent parfois (pour les matières scolaires) être combinées.

L'apprentissage d'une à deux langues (d'abord l'anglais, puis le français, l'italien, l'espagnol ou le russe) n'est obligatoire que dans les programmes d'études commerciales et de sciences sociales et économiques pendant le premier cycle, et parfois également pendant le deuxième cycle. Une partie des cours et des séminaires dans ces facultés est donnée en anglais.

Toutes les Ecoles professionnelles supérieures (Fachhochschulen) offrent l'anglais, surtout comme langue de spécialité. Dans une partie d'entre elles, l'étude de deux langues, ainsi qu'un stage à l'étranger, sont obligatoires.

La plupart des universités offrent également des cours de langues généraux non intégrés dans le cursus régulier, accessibles aux étudiant-e-s de toutes les facultés. La forte demande de ce genre de cours a favorisé l'établissement des centres de langues (Graz et Linz), qui ne sont cependant pas encore suffisamment équipés et ne répondent qu'à une partie de la demande. Ces cours sont partiellement à la charge des étudiant-e-s. L'éventail des cours proposés est large, incluant entre autres des langues à moindre diffusion comme le suédois, le serbo-croate, l'irlandais, le gallois, le grec moderne, etc. Il existe également une offre de cours en langues de spécialité pour certains domaines techniques (Eaux et Forêts, Technique civile, etc.), ainsi que des cours de rédaction en anglais.

2.2.2. Belgique (B)

Il n'existe pas de cursus interdisciplinaire combinant les langues et d'autres disciplines. Mais les étudiant-e-s d'autres disciplines peuvent suivre des cours à option en dehors de leur discipline. Cette option peut aussi être l'étude d'une langue. Dans presque la totalité des facultés, les langues représentent un élément obligatoire ou optionnel. Ceci est également vrai pour les formations post-grades en commerce (Business) et droit. Une à trois langues peuvent être obligatoires (surtout l'anglais, le français, l'allemand ou le néerlandais), à raison de 30 à 90 heures par an et par langue, ce qui est insuffisant pour acquérir un niveau de maîtrise élevé.

L'enseignement est le plus souvent organisé par les départements de langues. Il existe également un enseignement des matières non linguistiques en langue étrangère. A côté de cela, des centres de langues jouissent d'un grand succès. Ils offrent des cours de spécialité sur demande pour les sciences, la médecine, etc. et disposent tous de laboratoires de langues ou de centres multimédia pour l'apprentissage en autonomie ou l'étude des langues moins répandues. Une contribution financière de la part des étudiant-e-s est parfois exigée.

2.2.3. Suisse (CH)

L'étude des langues et d'autres disciplines, principalement des sciences humaines, peuvent être combinées.

Uniquement dans certaines facultés de droit ou d'économie, les langues sont un élément obligatoire ou optionnel pendant une partie des études (allemand ou anglais à raison de 2 ou 3 heures par semaine); l'Université de Fribourg offre la possibilité d'une licence de droit et d'économie bilingue allemand-français.

Pour certaines formations post-grades, un niveau de maîtrise élevé d'anglais, d'allemand et de français est exigé comme prérequis.

Dans les deux Ecoles polytechniques et dans certaines formations post-grades, une partie des cours est donnée en anglais.

Dans toutes les Hautes Ecoles, même si ce n'est parfois que de manière embryonnaire, il existe des centres de langues ou d'autres structures similaires, ainsi que des laboratoires de langues ou des centres multimédia, qui permettent aux étudiant-e-s d'apprendre de nouvelles langues ou de perfectionner leurs connaissances linguistiques (allemand, anglais, français, espagnol, italien et parfois russe, chinois, arabe, japonais, portugais, etc). Il existe également, indépendamment des programmes d'études, une offre en langues spécialisées et des cours de 'study skills'. Une partie de ces cours est payante dans quelques-unes des Hautes Ecoles.

2.2.4. Allemagne (D)

Les cursus combinés existent. L'étude d'une langue peut être combinée avec un grand nombre d'autres disciplines.

Spécialement dans les branches économiques ou techniques, les cours de langues (souvent l'anglais, puis le français et l'espagnol) sont obligatoires ou optionnels, de 2 à 8 heures par semaine. Il s'agit souvent de l'acquisition de langues spécialisées.

Aucune Haute Ecole ne renonce à l'enseignement des langues pour étudiant-e-s d'autres disciplines. Mais des différences importantes existent quant à l'orientation méthodologique, le nombre et le type de langues enseignées. Il s'agit principalement de cours de langues (allemand, anglais, français, italien, espagnol, russe, turc, grec, tchèque, polonais, arabe, danois, finnois, etc.) s'adressant à tous les membres de la communauté universitaire, parallèles aux programmes d'études et sans reconnaissance aucune sous forme d'examen ou de possibilité d'accréditation. Ils sont souvent organisés par des centres de langues qui disposent fréquemment de laboratoires de langues ou de centres multimédia pour le travail individuel, mais des structures décentralisées existent également. Les cours n'étant pas assez nombreux, les groupes sont souvent énormes et de plus limités à 2 à 3 heures hebdomadaires d'enseignement. L'efficacité de ces cours en souffre. Ces cours sont parfois à la charge des étudiant-e-s. Il arrive que les centres de langues soient chargés de toutes

les formations linguistiques d'orientation pratique dans une Haute Ecole, aussi bien pour spécialistes que pour non-spécialistes en langues.

2.2.5. Danemark (DK)

Il existe des cursus combinés impliquant pour une moitié l'étude de deux langues, l'une principale et l'autre secondaire (anglais, français, espagnol, allemand, russe, et également le japonais à Copenhague et l'arabe à Odense), et pour l'autre moitié des études commerciales/économiques. Il existe également une université où l'enseignement est bilingue allemand/danois pendant les trois premières années d'étude. De plus, il existe des modules de langues optionnels dans les disciplines techniques et en ingénierie. Un grand nombre de cours, surtout dans les études commerciales, est donné en anglais.

A part ces formations, il n'existe pas de possibilité de formation linguistique accompagnant les études dans les universités. Dans certaines d'entre elles, l'enseignement des langues pour étudiant-e-s d'autres disciplines est totalement absent. Il appartient aux étudiant-e-s d'acquérir la capacité de lire en anglais, français, allemand, suédois et norvégien, langues dans lesquelles sont rédigés les ouvrages de référence et la littérature scientifique. Un bon niveau d'anglais est parfois prérequis pour entrer à l'université.

2.2.6. Espagne (E)

Il n'existe quasi pas de cursus combinés de langues avec d'autres disciplines.

Certaines disciplines, comme l'économie, la médecine, les formations d'ingénieurs, etc., intègrent des cours de langues dans leur programme (surtout l'anglais), parfois de manière obligatoire. Ceci est surtout vrai dans les universités privées et dans les formations des écoles professionnelles post-secondaires. Ailleurs, ces cours sont la plupart du temps optionnels et occupent un nombre d'heures très restreint, étant souvent considérés comme une composante marginale dans la formation des étudiant-e-s. Les connaissances linguistiques de ces derniers restent donc assez élémentaires.

Depuis peu, il existe dans quelques universités (p. ex. Carlos III) des cours d'économie donnés en anglais.

Il y a également des cours de langues (anglais, allemand, français, italien, basque), souvent généraux, et réalisés de diverses manières, qui s'adressent aux étudiant-e-s de toutes les facultés. Le système d'un enseignement dispensé par des centres de langues devient de plus en plus populaire; les cours doivent parfois être pris en charge financièrement par les étudiant-e-s et ne sont généralement pas accrédités.

2.2.7. France (F)

Les langues font partie intégrante de tous les cursus pour non-spécialistes en langues. Les langues étrangères (principalement l'anglais, puis l'allemand, l'espagnol et l'italien) ont été officiellement intégrées au programme des deux premières années d'études du cursus amenant au Diplôme d'Etudes Universitaires Générales (DEUG). La médecine et le Diplôme Universitaire de Technologie contiennent également des modules en langues. Le nombre d'heures n'est pourtant pas imposé. C'est à chaque

Haute Ecole elle-même de décider des modalités de l'enseignement de langues proposé. Le coefficient attribué aux langues lors d'examens est généralement faible. De ce fait, l'importance des langues est souvent mal évaluée. Le contenu des cours portant sur les quatre aptitudes et les langues spécialisées est également déterminé par des textes officiels. Selon la spécialité, l'accent est pourtant mis plutôt sur la compréhension écrite (sciences humaines), sur une maîtrise active de la langue (droit, économie, sciences) ou sur l'approfondissement de la langue écrite (version) exigée dans les concours de recrutement pour l'enseignement scolaire secondaire. Les formes de réalisation des cours varient fortement d'une institution à l'autre : certaines disposent de centres de langues avec des possibilités étendues de travail en autonomie, dans d'autres l'enseignement est assuré par les départements de langues. Dans certaines universités, les langues peuvent, depuis 1985, être associées à d'autres disciplines comme le droit ou les sciences économiques. Il existe également à Nantes la possibilité de faire une Licence d'Economie Européenne franco-britannique. Dans ce contexte, on peut également mentionner que dans les formations post-baccalauréat d'orientation professionnelle (p. ex. électricité), l'étude des langues est obligatoire.

2.2.8. Finlande (FIN)

Les étudiant-e-s peuvent combiner l'étude d'une ou de plusieurs langues avec n'importe quelle autre discipline.

Les diplômes de toutes les facultés (sauf quelques disciplines scientifiques) comprennent obligatoirement deux langues voire trois pour les études en économie : la langue nationale qui n'est pas la langue maternelle de l'étudiant-e, et une ou deux autres langues (généralement l'anglais, l'allemand, le français ou le russe à Helsinki). Le nombre d'heures d'enseignement varie selon les facultés. La formation, qui représente 10 à 20 crédits, est surtout axée sur la compréhension écrite, l'expression orale et l'acquisition de langues spécialisées.

Les langues sont intégrées avec plus de poids dans les écoles de gestion que dans les autres universités. L'Université d'Helsinki propose une combinaison de droit et d'anglais. Un nombre croissant de cours est donné en langue étrangère, parfois même des programmes entiers (p. ex. la logistique ou les sciences sociales). L'étude des langues est également obligatoire dans les écoles polytechniques.

Les centres de langues, dont chaque université de Finlande est dotée depuis les années 1970, se chargent de cet enseignement. Ces centres disposent d'installations pour l'apprentissage en autonomie. A Helsinki, 20 langues sont enseignées et il existe une possibilité d'auto-apprentissage pour 42 langues. Le planning, la production des documents, l'évaluation, la recherche, l'information et la formation continue sont soutenus par un organisme central, le Centre for Applied Language Studies des Universités de Finlande à Jyväskylä.

2.2.9. Grèce (GR)

Il n'existe pas de cours de langues ni de modules optionnels intégrés dans les cursus d'autres disciplines. Dans de rares cas seulement, la connaissance d'une langue est nécessaire pour l'obtention d'un diplôme. Mais dans toutes les universités et également dans l'Enseignement Supérieur Technique et Professionnel,

l'apprentissage des langues est encouragé. Les divers départements universitaires proposent un enseignement de langues (surtout l'anglais et le français, dans une moindre mesure l'allemand, l'italien et le russe), qui s'étend sur six semestres, mais qui n'est pas accrédité. Le programme des cours n'est pas déterminé d'avance, leur contenu et les méthodes employées étant fixés par l'enseignant-e. Souvent il s'agit de cours de langue généraux ou de cours visant à permettre l'acquisition de langues de spécialité. Certains de ces cours sont organisés par des centres de langues. Pour ces cours, une contribution financière est demandée aux étudiant-e-s.

2.2.10. Italie (I)

L'étude des langues et d'autres disciplines, principalement des sciences humaines, peuvent être combinées.

Dans presque la totalité des filières universitaires, la connaissance d'au moins une langue est obligatoire. L'objectif des cours est souvent la compréhension écrite, cela pour faciliter la lecture de la littérature scientifique.

Encouragés par une nouvelle loi, des centres de langues ont été créés ces dernières années dans une vingtaine d'universités. Leurs cours (anglais, français, allemand, russe, espagnol, parfois catalan et arabe) s'adressent à la communauté universitaire entière et sont partiellement payants. Des cours de préparation à la mobilité ainsi que des cours généraux et d'autres portant sur des langues spécialisées sont proposés. Ces cours sont parfois payants. Il existe également des possibilités d'apprentissage en autonomie dans des centres de libre-accès.

2.2.11. Irlande (IRL)

Il y a quelques années ont été mis en place, à côté des cursus non-combinés, des cursus combinant l'étude d'une ou deux langues (20 % de temps d'études), soit le français, l'allemand, l'espagnol (et parfois le russe, le gaélique ou l'italien) avec des disciplines dites d'orientation professionnelle, comme les études commerciales (depuis 1989 dans toutes les universités), le droit et l'informatique (4 universités) et dans une bien moindre mesure les cursus scientifiques (physique, chimie), ainsi que le domaine de la communication, du journalisme, des assurances, des études européennes et du sport. Ces études s'étendent sur 4 ans et incluent un stage d'un semestre à l'étranger.

De plus, dans toutes les universités, des options de langues sont disponibles, surtout en études commerciales et dans les domaines des sciences et de la technologie, mais aussi en architecture, économie et études sociales. Dans les Regional Technical Colleges, les langues sont également obligatoires ou optionnelles pendant un à deux ans à raison de 2 à 4 heures hebdomadaires. L'objectif de ces cours est fortement orienté sur la vie professionnelle future dans un contexte multilingue et sur une prise de conscience interculturelle. Vu l'essor des langues et grâce au Fonds Structurel Européen, plusieurs universités ont été dotées d'un centre de langues et de possibilités d'apprentissage en autonomie ou en semi-autonomie.

2.2.12. Islande (IS)

L'étude de langues peut être combinée avec d'autres disciplines. Dans l'unique université d'Islande, il existe depuis 1994, seulement dans la faculté d'économie, un enseignement de trois langues en option, qui sont l'anglais, l'allemand et le français

commercial, de 4 niveaux différents. Il est prévu d'introduire l'apprentissage des langues également dans d'autres facultés. Néanmoins, faute de moyens attribués à ce secteur, ce processus avance lentement. Cette université dispose également d'un laboratoire de langues, mais pas encore de possibilités d'apprentissage en autonomie. L'enseignement de matières d'autres disciplines en langue étrangère est en train de se répandre afin de rendre l'université plus attractive pour les étudiant-e-s d'échange.

2.2.13. Norvège (N)

Il est possible de combiner l'étude d'une langue avec d'autres disciplines. Mais aucun enseignement obligatoire des langues n'est prévu dans d'autres disciplines. En droit, il existe une possibilité d'apprendre l'anglais, l'allemand ou le français (terminologie juridique), à raison d'environ 5 heures par semaine pendant 2 semestres, en option. Des cours facultatifs de français, d'espagnol et d'italien existent pour les étudiant-e-s en sciences et en mathématiques. Ces derniers peuvent suivre, s'ils ont un niveau de français suffisamment élevé, un cours de français conçu spécialement pour eux à Caen/France qui peut être comptabilisé pour leur diplôme.

Il n'existe pas d'autres cours pour accompagner les cursus d'autres disciplines.

2.2.14. Pays-Bas (NL)

Des programmes d'une durée de quatre ans, combinant des disciplines dites d'orientation professionnelle (comme les études en communication) et une composante linguistique importante, ont récemment été introduits. Il existe un programme d'Etude des Loisirs où l'étude des langues est en option. Des modules optionnels de langue spécialisées, de courte durée (6 mois), sont disponibles en Administration, Economie Commerciale, Droit international, Sciences de l'Enseignement, Pédagogie et Sciences Politiques. Ces modules, jusqu'à maintenant limités quant au nombre de langues et de disciplines, vont en augmentant. Dans quelques domaines, un certain niveau de connaissances linguistiques est prérequis (International Management, European Legal Studies, etc.). L'enseignement des matières non linguistiques en langue étrangère va en augmentant. Il existe également dans certaines universités des centres de langues et des centres multimédia ouverts à tou-te-s les étudiant-e-s pour l'apprentissage en autonomie ou en semi-autonomie d'un grand nombre de langues du monde entier, ainsi qu'un enseignement de langues facultatif pour tous les membres de la communauté universitaire et payant.

2.2.15. Portugal (P)

L'étude des langues ne peut être combinée avec d'autres disciplines. Bien qu'en petit nombre, des cours de langues obligatoires ou optionnels, principalement d'anglais, existent pour certains cursus de disciplines comme la sociologie, le journalisme, l'étude des médias, les cursus pour ingénieurs, l'informatique et moins souvent le droit, l'économie et l'architecture. La durée de ces cours peut varier de 1 à 3 ans et impliquer 4 à 6 heures par semaine. Le contenu des cours est souvent une langue spécialisée. Plusieurs universités disposent d'un centre de langues, mais ceux-ci s'occupent principalement de la formation des enseignant-e-s de langues pour les écoles publiques. Quelques-uns assurent cependant aussi l'enseignement des langues obligatoires aux étudiant-e-s d'autres disciplines, ainsi qu'un enseignement de langues facultatif qui doit parfois être payé par les étudiant-e-s. Dans d'autres

établissements, un tel enseignement est absent. Des structures d'auto-formation sont pratiquement inexistantes.

2.2.16. Suède (S)

Les étudiant-e-s sont assez libres de combiner des études de langues avec d'autres disciplines. Les programmes de toutes les facultés, mais surtout en économie et en gestion, comportent des modules de langues (un semestre d'anglais et deux semestres d'allemand, de français, d'espagnol, d'italien, de portugais ou de russe).

De plus, un nombre considérable de cours dans les différentes disciplines est donné en anglais, allemand ou français.

Il existe des cours de langues facultatifs ouverts à tou-te-s les étudiant-e-s. L'Université d'Uppsala offre 40 langues européennes, asiatiques et africaines. Des cours de langues spécialisées, des cours permettant d'acquérir des stratégies de lecture et des techniques d'écriture, ainsi que des cours axés sur l'expression orale, sont également offerts. Ils sont souvent organisés par les départements de langues.

2.2.17. Royaume-Uni (UK)

Dans beaucoup d'universités, les langues modernes (principalement le français, suivi de l'allemand et de l'espagnol) peuvent être combinées avec d'autres disciplines, chacune occupant 50% du temps. Dans d'autres combinaisons récemment développées, et qui sont en constante augmentation, les langues représentent 10 à 25 % des heures de cours. Ces combinaisons existent non seulement avec les disciplines comme l'histoire, l'informatique, l'économie, le droit, la psychologie, les sciences sociales, les études européennes, mais aussi avec les sciences, comme la biologie, la chimie, les mathématiques, etc. L'objectif de la formation linguistique est de maîtriser une ou plusieurs langues passivement et activement et d'acquérir des connaissances socioculturelles du ou des pays concerné-s. Ces cursus comprennent souvent une année de séjour dans une université étrangère.

D'autres disciplines intègrent des cours de langues de manière obligatoire ou optionnelle (droit et économie), à raison de quelques heures hebdomadaires. Les objectifs varient selon la matière et visent parfois une langue de spécialité, parfois des connaissances réceptives et parfois une maîtrise active.

Dans certaines universités (p. ex. Bath), en étroite collaboration avec les départements des langues, les cours d'autres disciplines (p. ex. pour ingénieurs ou mécaniciens) sont enseignés en langue étrangère (surtout en allemand).

Un grand nombre d'universités britanniques disposent d'un centre de langues qui donne des cours de service pour tou-te-s les étudiant-e-s. Ces cours sont partiellement à la charge des participant-e-s. Ils mènent souvent à des examens reconnus. Les centres de langues disposent fréquemment de centres multimédia pour l'apprentissage en libre-accès. Certains de ces centres, (p. ex. Cambridge ou Hull), sont extrêmement bien établis et reconnus, ayant un statut de discipline universitaire.

2.3. Formations en langues pour étudiant-e-s d'autres disciplines - synthèse

On peut donc constater qu'au niveau national, l'enseignement des langues aux étudiants d'autres disciplines n'est totalement absent dans aucun pays (bien que très peu répandu en Espagne, Norvège et Portugal). Il semble donc être évident et accepté

qu'une bonne formation supérieure implique la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères. Un certain nombre de pays ont adopté une politique linguistique explicite et des lois ou des lignes directrices règlent l'enseignement des langues pour étudiant-e-s d'autres disciplines. Dans ces pays, l'enseignement, principalement de l'anglais, qui prédomine fortement, mais également de l'allemand et du français – donc des grandes langues véhiculaires européennes – est plus ou moins généralisé (France, Finlande, Belgique, Italie). Dans les autres pays, ce sont surtout dans les filières des études commerciales et du droit, secteurs conscients des besoins de leurs diplômés et des employeurs futurs de ces derniers, ainsi que de la nécessité de pouvoir évoluer dans un contexte multiculturel, que les langues sont intégrées dans les études de manière obligatoire ou optionnelle.

Dans une Europe en pleine construction, et dans un contexte de mobilité et d'internationalisation des marchés du travail, de la science et de la recherche, ainsi qu'au vu des échanges d'étudiant-e-s encouragés par les programmes comme ERASMUS, cette problématique se pose maintenant de manière urgente pour toutes les disciplines. La nécessité croissante de connaissances de langues étrangères et une prise de conscience de cette situation ont amené, dans un certain nombre de pays, la création ou un accroissement rapide des cursus intégrant les langues ainsi que la création de centres de langues (Autriche, Irlande, Islande, Italie, Suisse, Royaume Uni).

En réponse à ce besoin, les cursus combinant l'étude d'une langue et de matières dites d'orientation professionnelle se sont multipliés, surtout au Royaume-Uni et en Irlande. Ces cursus ont au début parfois été considérés comme ne formant pas de vrais spécialistes. Cette appréciation a changé et de tels cursus jouissent d'une popularité grandissante, parce qu'une telle formation interdisciplinaire élargit l'éventail du choix des professions futures possibles.

Cependant, la place des langues dans le curriculum d'autres disciplines reste minime. Même si les langues sont intégrées dans les études, il ne s'agit souvent que de quelques heures hebdomadaires pendant une partie des études. L'accent est souvent mis uniquement sur l'acquisition d'une terminologie spécialisée ou de la compréhension écrite des textes de spécialité et le choix de langues est souvent restreint, n'incluant que rarement les langues à moindre diffusion. Le coefficient qu'occupent les langues aux examens est en général faible. C'est pourquoi leur importance est souvent sous-estimée par les étudiant-e-s, qui leur accordent parfois trop peu d'attention, et dont la maîtrise des langues étrangères est par conséquent assez faible.

Le pourcentage des cours d'autres disciplines donnés en langue étrangère reste bas, sauf dans les pays de langues à moindre diffusion, mais on remarque une forte croissance de ce type d'enseignement. Il existe quelques formations bilingues, sous forme de cursus en partenariat entre deux pays, où une partie des études doit être effectuée dans le pays partenaire. De plus, entre 1976 et 1982, la Commission Européenne a soutenu la création de 18 programmes d'études de management dans des universités et écoles polytechniques britanniques, enseignés par un corps enseignant mixte britannique, allemand et français, et proposant ainsi une nouvelle manière d'apprendre les langues.

Les cours facultatifs offerts à tou-te-s les étudiant-e-s, que ceux-ci suivent parallèlement à leur programme d'études, sont souvent d'une très bonne qualité et offrent un choix de langues plus étendu. Ils peuvent représenter parfois un pourcentage très élevé de l'ensemble des cours proposés. Cependant, ils ne sont la plupart du temps ni accrédités, ni mentionnés dans les diplômes, parfois pas même certifiés de quelque manière que ce soit, alors que certain-e-s étudiant-e-s fournissent un grand effort à ce niveau. L'absence de reconnaissance n'encourage pas les étudiant-e-s à apprendre des langues supplémentaires ou à maintenir ou perfectionner un niveau de langue acquis, puisque les programmes d'étude sont déjà lourds sans cela. C'est particulièrement le cas de l'apprentissage en autonomie, semi-autonomie ou en tandem. Par ailleurs, les cours de service proposés ne couvrent souvent de loin pas la demande.

De plus, dans tous les pays, les organismes enseignant les langues à des étudiant-e-s d'autres disciplines manquent de moyens, surtout de postes, pour fournir à tou-te-s un enseignement approprié et souvent, ils sont touchés plus fortement que les autres disciplines par les coupes budgétaires, en dépit de la demande accrue. Ceci est également lié au statut (lequel sera traité en détail plus loin) de cet enseignement au sein des institutions de l'enseignement supérieur; en effet, celui-ci n'est souvent pas considéré comme une discipline académique à part entière.

3. STRUCTURES EXISTANT DANS LES HAUTES ECOLES POUR FOURNIR CET ENSEIGNEMENT ET LEUR INTEGRATION INSTITUTIONNELLE

3.1. Intégration institutionnelle du dispositif mis en place

Les dispositifs mis en place par les Hautes Ecoles en Europe pour assurer l'enseignement des langues pour étudiant-e-s d'autres disciplines sont multiples, mais, dans les grandes lignes, tout de même semblables dans les différents pays. Les principales possibilités sont les suivantes :

Les cours sont :

1. dispensés par des centres de langues qui sont soit dépendants d'une faculté ou d'un professeur, soit rattachés à la direction ou à l'administration centrale de la Haute Ecole comme un service, ou qui peuvent être mandatés à un organisme de droit privé;
2. interne à une faculté (droit, études commerciales, etc.);
3. donnés par des enseignant-e-s envoyés par les départements ou instituts de langues (d'allemand, d'anglais, de français, d'espagnol, etc.) dans les autres disciplines;
4. assumés à l'intérieur des départements ou instituts de langues modernes (aussi bien pour l'enseignement obligatoire ou optionnel que pour l'enseignement des langues pour étudiant-e-s de toutes les facultés), comme ceux d'anglais, de français, des langues orientales, etc.;
5. dispensés par un département universitaire de langues et de culture et spécialement destinés à l'enseignement des langues, au sens large, aux étudiant-e-s d'autres disciplines;
6. assumés par des centres multimédia/centres de ressources/laboratoires de langues pour l'apprentissage en autonomie uniquement.

Ces variantes peuvent exister sous forme pure. Dans certaines Hautes Ecoles, par exemple, tout l'enseignement pour non-spécialistes est, surtout par souci de synergies et de mise en commun des ressources, centralisé et assuré par un centre de langues, comme par exemple en Finlande (à l'exception d'une seule université); en France, un certain nombre d'universités possèdent également une structure centrale. A la Humboldt-Universität de Berlin et dans plusieurs autres universités en Allemagne, l'organisation est la même, le centre de langues concerné assurant également la formation pratique des étudiant-e-s en langues. Ceci est également le cas dans les Universités d'Essex et Sussex en Angleterre.

Il existe une autre variante pure : c'est le cas des départements de langues qui assurent l'ensemble de l'enseignement de langues étrangères, comme par exemple à l'Université d'Uppsala en Suède.

Il est possible également que les unités d'autres disciplines organisent elles-mêmes les formations linguistiques obligatoires, ce qui est fréquemment le cas en France.

Il existe parfois des départements de langues et de culture destinés uniquement à l'enseignement des langues et des aspects interculturels aux étudiant-e-s d'autres disciplines, comme par exemple à Limerick/Irlande ou à St. Gall/Suisse.

Dans la plupart des cas pourtant, plusieurs ou toutes les structures coexistent.

Un modèle très répandu est : l'apprentissage d'une ou de plusieurs langue-s étrangère-s, crédité ou mentionné dans le diplôme des étudiant-e-s, se déroule soit au sein des départements d'autres disciplines (comme le droit, les études commerciales, etc. et souvent aussi dans les branches scientifiques et techniques), soit au sein des départements de langues. Les autres cours facultatifs non comptabilisables sont souvent dispensés par des centres des langues. Ce modèle est par exemple fréquent au Royaume-Uni, mais existe aussi dans tous les pays de l'Europe, sauf en France et en Finlande. Les centres de langues sont des créations récentes nées du besoin croissant de cours de langues pratiques. Ils coexistent pour cette raison souvent avec les structures traditionnelles d'un enseignement dispensé par des départements de langues ou par d'autres disciplines. Souvent, surtout en Italie ou en Angleterre, ils gèrent les moyens audiovisuels et multimédia pour les départements de langues. Les centres de langues doivent parfois partiellement s'autofinancer, ce qu'ils réalisent souvent en offrant des cours et des services à un public externe à la Haute Ecole (surtout aux Pays-Bas et au Royaume-Uni) ou en demandant aux étudiant-e-s une participation financière.

Dans d'autres cas, les structures existantes sont multiples, non-coordonnées et souvent mal connues à l'intérieur de l'établissement même, surtout en ce qui concerne les cours facultatifs. Cette multiplicité a souvent des raisons historiques, budgétaires, mais peut aussi provenir de la grande autonomie et des prérogatives dont jouissent les facultés au sein des établissements de formation supérieure.

Même lorsque des centres de langues existent, il arrive que des départements offrent des cours de langues sans les mentionner dans leur programme d'études. Souvent il est également possible aux étudiant-e-s de toutes les facultés d'assister à n'importe quel cours de l'université dans laquelle ils/elles étudient, donc aussi aux cours pratiques dispensés aux étudiants en langues. Dans certains cas, où ce sont les départements de langues qui dispensent des cours, il est difficile d'isoler les cours de

service des autres types de cours; parfois des départements non linguistiques offrent des cours de langues facultatifs ouverts à tou-te-s les étudiant-e-s (l'ethnologie peut par exemple offrir des cours d'indonésien); d'autres fois ce sont les services de relations internationales de la Haute Ecole ou même des ambassades qui proposent des cours de langues. Il existe fréquemment des possibilités d'apprentissage en autonomie dans les centres multimédias des départements d'autres disciplines, ou dans les centres consacrés aux spécialistes en langues, ainsi que des possibilités d'apprendre en partenariat ou en co-tutorat.

3.2. Enseignement et recherche

Quant à l'intégration institutionnelle des organismes ou personnes qui enseignent les langues à des étudiant-e-s d'autres disciplines, il faut noter qu'ils ont généralement encore d'autres fonctions que l'enseignement dans le cadre de leur Haute Ecole. Ils peuvent ainsi être chargés de la formation des enseignant-e-s pour les écoles publiques, de la formation de troisième cycle, de cours de linguistique théorique pour spécialistes, de recherche dans les domaines de la didactique de l'enseignement des langues, de la didactique universitaire, de recherche fondamentale, de recherche littéraire ou interculturelle entre autres, de publication de matériel pédagogique pour les langues, de l'évaluation du matériel pédagogique, de l'évaluation et certification des langues, ainsi que des cours de formation continue pour enseignant-e-s de langues ou autres.

Dans ce domaine également, il n'existe pas de règles. Dans chaque pays, il existe des établissements où les institutions ou personnes enseignant les langues pour étudiant-e-s d'autres disciplines font de la recherche, et d'autres où cela n'est pas le cas, indépendamment du fait qu'ils dispensent des cours obligatoires, optionnels ou facultatifs, même s'il est vrai que les enseignant-e-s qui donnent des cours obligatoires font plus souvent de la recherche que les autres.

3.3. Appréciation de l'enseignement des langues pour non-spécialistes

Cet état de fait révèle le statut et l'appréciation de l'enseignement de langues d'orientation pratique. Il existe souvent une ambiguïté au sein des directions des Hautes Ecoles et des autres facultés et départements, c'est-à-dire une hésitation quant à savoir si cet enseignement doit être considéré comme une matière académique à part entière devant inclure la recherche, ou s'il s'agit d'un service qui doit se limiter à l'enseignement seul. Dans les Hautes Ecoles, il n'y a souvent qu'une conscience peu développée de l'importance du 'comment' de la transmission de savoir et des moyens de dispenser un enseignement efficace. Il en résulte que la complexité de l'enseignement des langues est sous-estimée ou ignorée, de même que l'importance et la nécessité de la maîtrise de langues étrangères. Dans le domaine de l'enseignement des langues, enseignement et recherche sont étroitement liés. L'acquisition et l'apprentissage de langues sont l'objet même de recherche. La recherche est

indispensable dans tous les domaines qui y touchent, à tous les niveaux et âges et aussi au niveau de la formation supérieure.

En effet, l'enseignement des langues dans les Hautes Ecoles a des objectifs et des contenus (langues de spécialité, 'study skills', langue générale à très haut niveau, éducation interculturelle, etc.) différents de ceux qui caractérisent l'enseignement aux enfants ou la formation pour adultes. Il se déroule par ailleurs dans des conditions différentes. Il s'adresse en effet à un public ayant l'habitude d'apprendre et qui connaît souvent déjà une ou deux langues; la didactique employée doit donc être différente. Comme toutes les autres sciences, la didactique évolue et demande une constante réadaptation, surtout actuellement avec l'introduction des nouvelles technologies dans l'enseignement, qui entraîne une redéfinition complète de la manière d'enseigner. Tous ces aspects et bien d'autres nécessitent des recherches aussi bien théoriques que concrètes (recherche-action), de façon à ce que l'enseignement des langues aux étudiant-e-s d'autres disciplines puisse répondre aux mêmes exigences de qualité et de renouvellement de savoir que les autres enseignements universitaires.

4. ORGANISATION DES COURS DE LANGUES POUR ETUDIANT-E-S D'AUTRES DISCIPLINES

4.1. Programmes globaux

Quant à l'organisation concrète des cours pour étudiant-e-s d'autres disciplines, il n'existe que rarement un programme global s'appliquant à toutes les langues qui fixe les contenus, les niveaux à atteindre et les méthodes d'enseignement, sauf en France où le contenu est déterminé par des textes officiels. Il manque jusqu'ici un système de référence global, autant pour évaluer le niveau des étudiant-e-s que pour évaluer le niveau des cours proposés, mais les associations nationales des centres de langues sont en train d'élaborer une certification comparable au niveau national. En Finlande, le planning est soutenu par un organisme central, le Centre for Applied Language Studies des Universités de Finlande à Jyväskylä. En Allemagne, 25 institutions de formation supérieure adhèrent au modèle UNICERT de l'association "Arbeitskreis der Sprachenzentren, Sprachlehrinstitute und Fremdspracheninstitute", qui fixe des conditions cadres en ce qui concerne les contenus et les exigences à atteindre pour une certification portant sur 4 niveaux et reconnue au niveau interuniversitaire. Ce modèle n'est valable que pour quelques langues. L'Université de Potsdam est la seule en Allemagne à disposer d'un concept unique pour toutes les langues. Parfois, surtout en Angleterre, il existe un 'Board of studies for institution-wide language program' qui élabore ce programme. Dans la plupart des autres cas, il appartient aux départements de langues ou aux autres disciplines, voire même aux enseignants, de déterminer les contenus et les niveaux à atteindre.

4.2. Orientation principale des cours de langues

Les enseignements généralement proposés, aussi bien en ce qui concerne les cours obligatoires qu'optionnels ou facultatifs, portent principalement, et dans tous les pays, sur une acquisition de compétences linguistiques générales intégrant les quatre

aptitudes et l'apprentissage de vocabulaire et/ou de langues spécialisées. Mais ils peuvent beaucoup plus rarement impliquer des approches méthodologiques (study skills) et porter sur des aptitudes isolées, telles l'acquisition de stratégies de lecture, la traduction, l'écriture et l'expression orale dans un cadre académique, les stratégies d'apprentissage, etc. Dans une moindre mesure, l'enseignement peut être d'orientation interculturelle, visant à préparer les étudiant-e-s à la mobilité ou à élargir leur esprit. Ces enseignements sont plus fréquents dans les pays du nord de l'Europe. Il existe parfois d'autres enseignements portant sur des thèmes particuliers ou sur la littérature.

Les contenus plus précis des cours sont pourtant difficiles à connaître, les enseignant-e-s travaillant souvent avec des supports de cours qu'ils ont créés eux-mêmes. Un manque de matériel didactique moderne en langues spécialisées est souvent déploré. Il existe généralement une continuité dans les niveaux proposés qui permet la poursuite des études dans une langue donnée.

4.3. Certification

En ce qui concerne l'évaluation de niveaux de langues et de compétences linguistiques, il n'existe quasiment pas de certification ou d'examens de langues comparables et reconnus au niveau international ou du moins national pour les Hautes Ecoles. Des dénominations vagues ou non définies ne permettent souvent pas (par exemple au futur employeur) de savoir quelles compétences linguistiques un-e étudiant-e possède vraiment. Au niveau national, dans certains pays, comme par exemple en Allemagne (UNICERT) et en France, des efforts sont entrepris pour pallier à cette lacune. Certains établissements de l'enseignement supérieur comme la Copenhagen Business School au Danemark, utilisent des tests comme 'The Community of European Management Schools (CEMS) Language Test'. Le besoin de disposer d'un système de certification comparable est identifié, et un effort de la part du Conseil d'Europe (par exemple : Swiss Framework) a été fait pour définir des niveaux de compétences comparables au niveau international qui pourraient également servir de base à l'établissement d'un système de certification pour les Hautes Ecoles. En ce qui concerne les cours facultatifs, et à de rares exceptions, des cours optionnels préparant à des examens reconnus au niveau international (comme ceux de l'Université de Cambridge, de l'Institut Goethe, du Toefl, etc.) sont aussi proposés. Ces examens sont payants, mais prisés par les employeurs comme preuve de connaissances solides.

4.4. Types de cours

Il s'agit habituellement de cours extensifs semestriels de 2 à 4 heures par semaine, souvent dans des créneaux horaires fixés à l'avance. La taille maximale des groupes va généralement de 10 à 30 participant-e-s. Dans d'autres cas, le nombre d'étudiant-e-s est illimité, ce qui rend impossible un enseignement de langue efficace.

Ces cours peuvent fréquemment être combinés avec des possibilités de formation en autonomie ou en autonomie guidée, qui existent dans une plus ou moins grande mesure dans presque tous les pays, sauf au Portugal. On peut noter depuis peu une tendance croissante à proposer, à côté des cours, ou même à la place des cours, des

enseignements médiatisés sur mesure qui prennent en compte les besoins individuels, ainsi que le rythme et le style d'apprentissage de chaque apprenant-e. Un tel système garantit une plus grande souplesse dans la gestion du nombre de participant-e-s, car il permet de créer à n'importe quel moment des groupes hétérogènes mélangeant des étudiants de toutes les facultés, de tous les niveaux, avec des objectifs et contenus différents et travaillant sur une variété de supports.

Dans une moindre mesure, l'enseignement se donne en modules par des cours en bloc pendant les semestres.

Des cours intensifs sont très fréquemment proposés pendant les vacances universitaires. Il peut s'agir de cours facultatifs, mais également de blocs de cours préparatoires, si un certain niveau de langue est exigé des étudiants ou pour les étudiant-e-s étranger-ère-s.

Parfois, il existe aussi, parallèlement aux cours, des systèmes tandem très bien organisés et parfois accrédités, où deux étudiant-e-s de langue maternelle différente s'enseignent mutuellement leur langue à un moment qui leur convient. Ce type d'apprentissage est également disponible via Internet.

A l'heure actuelle, de nouvelles voies dans l'apprentissage des langues s'ouvrent grâce à Internet. Ainsi, en 1996, un projet pilote de formation à distance par réseau pour l'anglais au niveau intermédiaire (Project Merlin, Language Institute, University of Hull), qui s'adresse à un large public mais qui est pour l'instant surtout testé dans un contexte universitaire, a été mis sur pied.

4.5. Infrastructure

Il existe généralement, dans les Hautes Ecoles qui proposent les langues aux étudiants d'autres disciplines, des infrastructures plus ou moins appropriées (salles, équipement en moyens audiovisuels, laboratoires de langues et récemment aussi des centres multimédia). De nombreux établissements un peu partout en Europe sont soit en train de remplacer leurs laboratoires de langues vieillissants par des centres multimédia, soit en train de créer des centres multimédia. On note parfois un manque des salles modulables nécessaires pour un enseignement moderne et varié. A cause de l'augmentation du nombre d'étudiant-e-s ces dernières années, les organismes en place chargés de l'enseignement des langues arrivent aux limites de leurs capacités, et souffrent des coupes budgétaires, ne pouvant pas ou plus satisfaire toute la demande. Dans un grand nombre d'établissements, des infrastructures pour l'enseignement des langues pour étudiant-e-s d'autres disciplines sont pourtant totalement absentes par manque de moyens ou de volonté politique. Ceci peut s'observer dans tous les pays, sauf dans les pays où ce type d'enseignement est largement obligatoire.

4.6. Contrôle de qualité et méthodes

Les institutions enseignant des langues aux étudiant-e-s d'autres facultés effectuent fréquemment un contrôle de qualité de leur enseignement. Outre des examens ou tests traditionnels pour contrôler le niveau acquis, elles utilisent des questionnaires distribués aux participants à la fin d'un cours, ou font recours à des évaluations de l'extérieur ou à une auto-évaluation des apprenant-e-s. Ceci entraîne une

amélioration de la qualité des cours, car cela permet de discerner les faiblesses et de les éliminer dans un processus constant vers plus d'efficacité. Ces organismes sont souvent plus innovatifs et dynamiques que ceux d'autres disciplines, en tout cas en ce qui concerne la didactique de l'enseignement. Sans pouvoir généraliser, l'emploi d'une variété de méthodes modernes et alternatives avec médias intégrés et qui prennent en compte tou-te-s les types d'apprenant-e-s est souvent de règle. James A. Coleman, dans son article : "University courses for non-specialists" in E. Hawkins (ed), *30 years of language teaching* (CILT, 1996), pp. 70-80, écrit à propos de l'enseignement britannique : "Teaching quality, however, is often **not** a problem: ironically, while specialist linguists are taught by untrained and variously committed individuals whose main interests lie in non-linguistic domain, SODs (Students of Other Disciplines) may well be taught by trained and experienced language teachers,..." (p.75).

Ceci est certainement vrai dans les pays où une formation pour enseignant-e-s existe. Dans un pays comme l'Italie, où il n'existe aucune formation didactique, les enseignant-e-s ont tendance à reproduire la méthode qu'ils/elles connaissent de leur propre apprentissage de langues, en l'occurrence les méthodes grammaticales traditionnelles, et ce en dépit des efforts en formation continue dans les méthodes communicatives entrepris par le gouvernement. (Voir Silvia Serena, "Kommunikativer Ansatz in der Lehreraus- und Lehrerfortbildung in Italien", dans H. Pürschel/D.Wolff (Hg.), *Sprachen für Europa* (AKS,1990), SS. 618-626). Au Portugal, en Espagne et en Grèce, la conscience de la nécessité d'une didactique moderne est moins développée, mais pas absente. Souvent, pourtant, l'enseignement dans les universités d'Europe reste traditionnel et théorique.

Mais, encore une fois, au niveau de la méthodologie aussi, il peut y avoir de fortes variations de qualité entre les différentes institutions d'un même pays. Ces variations peuvent exister dans le même établissement entre différentes langues et même au niveau d'une seule langue.

5. STATUT, FORMATION ET QUALIFICATIONS DES ENSEIGNANT-E-S

5.1. Statut des enseignant-e-s de langues pour étudiant-e-s non-spécialistes

Le statut des enseignant-e-s de langues, dans tous les pays pris en considération, est très variable :

Il peut s'agir de :

1. professeur-e-s et membres du corps intermédiaire avec contrats permanents
2. enseignant-e-s à titre professionnel
3. enseignant-e-s avec contrats limités (p. ex. assistants et doctorants)
4. enseignant-e-s payé-e-s à l'heure
5. autres, comme des étudiants post-grades, etc.

La composition peut aller de 100 % d'employé-e-s permanent-e-s (surtout des membres du corps intermédiaire) à 100 % d'enseignant-e-s payé-e-s à l'heure (en France, les vacataires). Ces deux extrêmes sont rares : en effet, divers statuts coexistent en général à l'intérieur d'une même institution. Il est de règle, dans ce domaine, d'avoir largement recours à des enseignant-e-s payé-e-s à l'heure, à un

salaires horaires souvent extrêmement bas (p. ex. £ 17 à Limerick/Irlande, DM 32.20 à la Humboldt Universität de Berlin/Allemagne) si l'on tient compte du travail qu'implique une heure d'enseignement (conception et préparation des cours, adaptation ou création de supports, correction des travaux des étudiants, tâches administratives, qualité de formation requise). Des heures supplémentaires ne sont que rarement prévues pour l'adaptation et la création de matériel pédagogique spécifique à un enseignement. Il n'est donc pas étonnant que cet enseignement soit en grande partie assumé par des femmes travaillant à temps partiel. En effet, de tels postes n'offrent, à côté d'un salaire dont les enseignant-e-s ne peuvent parfois pas vivre, souvent pas non plus de sécurité sociale, ni de possibilités de carrière au sein de la Haute Ecole.

5.2. Pourcentage hommes-femmes

Les résultats des questionnaires envoyés dans un grand nombre de Hautes Ecoles partout en Europe montrent une corrélation étroite entre le statut des enseignant-e-s et le pourcentage des femmes employées. En général, plus le statut des enseignant-e-s est élevé, moins il y a de femmes. Inversement, plus le statut est bas, plus grand est le nombre de femmes employées, et cela jusqu'à 100 % des enseignant-e-s payé-e-s à l'heure. Dans de très nombreux cas, le taux de femmes se situe entre 70 et 95 %, comme par exemple à l'Université de Southampton, qui emploie 10 % de professeur-e-s et membres du corps intermédiaire avec contrats permanents, 40 % d'enseignant-e-s avec contrats limités et 50% de personnel payé à l'heure, où le taux de femmes est de 95 %. Un personnel composé d'une majorité de femmes semble donc être la règle, sauf dans quelques cas, comme par exemple à l'Université d'Uppsala en Suède, où 80 % des enseignant-e-s sont formés par des membres du corps intermédiaire permanent et seulement 20 % sont engagés à l'heure. Le pourcentage d'hommes dans cet établissement est supérieur (60%). En Belgique, Danemark, Norvège et Suède, le taux d'hommes a tendance à être plus élevé qu'ailleurs (20 à 60 %).

5.3. Conséquences des conditions d'emploi

L'emploi d'un grand nombre d'enseignant-e-s payé-e-s à l'heure a plusieurs conséquences négatives qui se conditionnent et se renforcent mutuellement. D'un côté, cela peut avoir une influence sur la qualité de l'enseignement même, qui se marque par une baisse de motivation et un manque de stabilité dans l'équipe enseignante. Une équipe stable est nécessaire pour assurer un bon fonctionnement et une qualité d'enseignement élevée et égale pour tous les cours, ainsi que la continuité et donc la réputation de cet enseignement. En ce contexte, il est également possible que la crédibilité des formations linguistiques, au vu des exigences de qualité d'un enseignement universitaire, soit mise en question si l'enseignement est principalement assuré par des enseignant-e-s payé-e-s à l'heure.

D'un autre côté, dans l'univers toujours très masculin que représentent les Hautes Ecoles (en ce qui concerne le corps professoral et la recherche, et où les disciplines hautement cotées, comme les sciences, le droit ou l'économie, sont souvent planifiées et exécutées par une large majorité d'hommes), les mauvaises conditions d'emploi et le pourcentage élevé de femmes renforce l'impression erronée que l'enseignement

des langues aux étudiant-e-s d'autres disciplines n'est pas une matière véritablement académique et que son importance est moindre. De ce fait, peu de chercheurs sont attirés par ce domaine. Ils tournent plutôt leur attention vers des domaines plus prestigieux, comme par exemple la littérature. Ainsi, les seules catégories, tels les professeur-e-s et membres du corps intermédiaire avec contrats permanents et enseignant-e-s avec contrats limités (p. ex. assistants et doctorants), qui peuvent être chargés de recherches jusqu'à 15 à 50 % de leur temps de travail, et qui sont déjà largement minoritaires au sein de l'ensemble des enseignant-e-s des langues pour non-spécialistes, font souvent leur recherche dans un tout autre domaine que la didactique, alors que davantage de recherche pourrait, entre autres, contribuer à une revalorisation de ce domaine. Des efforts pour augmenter les recherches en didactique sont entrepris actuellement, mais ils n'ont pas encore assez d'impact pour changer les attitudes existantes.

5.4. Conséquences sur l'attribution du budget

En période de restrictions budgétaires, où les Hautes Ecoles se concentrent à nouveau plus fortement sur ce qu'elles considèrent être leurs tâches centrales, le domaine de l'enseignement des langues pour non-spécialistes, qui n'est pas nécessairement considéré comme essentiel par les décideurs pour les raisons précitées, peut devenir le parent pauvre dans l'attribution des fonds. Il se trouve par ailleurs souvent dans une position de faiblesse et de concurrence par rapport aux autres facultés, qui peuvent le ressentir comme une menace pour leur propre budget. En même temps, la demande et le besoin d'une formation linguistique adéquate augmentent toujours, entre autres en raison de la mobilité croissante (p. ex. programmes d'échange SOKRATES ou conventions bilatérales réglant les échanges entre des Hautes Ecoles dans le monde entier). Certaines Hautes Ecoles suppriment tout de même d'abord, partiellement voire complètement, les postes destinés à cet enseignement, parce que les contrats sur base horaire, assurant peu de sécurité d'emploi, peuvent être supprimés le plus facilement et de la façon la plus invisible. Il importe alors aux étudiant-e-s de se charger de leur propre formation linguistique. La suppression des postes est d'autant plus facile que les organismes assumant l'enseignement aux autres disciplines sont souvent dispersés au sein d'une Haute Ecole et ne disposent parfois pas de structures bien définies de direction, et/ou se trouvent dans une position hiérarchique institutionnelle (des sous-unités d'autres unités) qui ne leur permet pas d'être représentés dans les commissions qui prennent les décisions importantes et où ils pourraient défendre leurs intérêts.

D'autres Hautes Ecoles, plus conscientes de la nécessité et du droit de l'étudiant-e à une formation linguistique, continuent à l'assumer. Mais dans la mesure où dans l'enseignement des langues il n'est pas possible d'augmenter les effectifs des groupes comme c'est le cas dans les cours magistraux, sous peine de devenir complètement inefficace, la solution bon marché des enseignant-e-s payé-e-s à l'heure ou des augmentations du nombre d'heures d'enseignement pour les enseignant-e-s à poste fixe (actuellement de 8 à 16 heures) est d'autant plus souvent utilisée. Une telle augmentation implique malheureusement une diminution du temps qui peut être consacré à la recherche.

5.5. Conditions d'engagement pour les enseignant-e-s

Les conditions d'engagement prérequisées pour l'enseignement des langues à des étudiant-e-s d'autres discipline peuvent comporter les exigences suivantes :

- une formation universitaire
- une formation pédagogique pratique pour l'enseignement des langues
- une expérience dans l'enseignement des langues
- la langue maternelle pour la langue cible (native speaker).

Dans presque tous les cas, une formation universitaire est exigée. Dans d'autres cas, il suffit de posséder une formation pédagogique pratique pour l'enseignement des langues et une expérience dans l'enseignement des langues. Parfois une expérience de l'enseignement des langues suffit. Souvent les personnes employées sont détentrices d'un titre universitaire dans leur langue maternelle (native speaker), sans formation didactique.

Le pourcentage des native speakers va de 10 à 100% pour l'ensemble des enseignant-e-s. Il se situe fréquemment autour de 50%. Il faut noter que ce n'est pas toujours la compétence didactique qui est la plus appréciée comme condition d'engagement. A notre connaissance, il n'existe toujours pas de formation solide axée spécifiquement sur l'enseignement des langues pour non-spécialistes dans l'enseignement supérieur, p. ex. sous forme d'un cursus spécifique en troisième cycle. L'introduction de telles formations est nécessaire pour assurer et augmenter la qualité de l'enseignement à large échelle dans ce domaine.

5.6. Formation continue

Très souvent, les enseignant-e-s bénéficient d'une formation continue, soit interne, soit sous d'autres formes, p. ex. en assistant à d'autres cours, par des échanges dans des séances de groupe, des enregistrements vidéo pendant les cours et leur évaluation, etc. En Finlande, il existe même un programme de formation continue spécifique d'une année pour enseignant-e-s des langues spécialisées de tous les centres de langues, dispensé par l'organisme central, le Centre for Applied Language Studies.

L'une ou l'autre des formes suivantes sont également très répandues dans les Hautes Ecoles :

- invitation de formateurs extérieurs
- participation à des ateliers de formation continue dans le domaine didactique
- participation régulière ou occasionnelle à des congrès
- travail dans des associations professionnelles
- participation à des projets de recherche européens.

Mais ce n'est que dans de rares cas que la formation continue est obligatoire et représente un pourcentage du temps de travail (comme p. ex. 15 % à la Humboldt-Universität de Berlin/D, 12% à l'Université d'Oslo/N, 5% à l'Université de Reading/UK). En général, les enseignant-e-s font cette formation en dehors de leur temps de travail, et la paient parfois eux-mêmes.

Dans un monde où la pédagogie et la didactique changent rapidement, la nécessité d'une formation didactique constamment réactualisée pour acquérir et maintenir un haut degré de professionnalisme est primordiale.

Ainsi, si l'on ne considère par exemple que l'introduction de nouvelles technologies dans l'enseignement des langues (multimédia, apprentissage en autonomie guidée, apprentissage à distance, etc.), les modifications sont considérables. En effet, avec ces moyens, l'apprentissage ne sera plus centré sur l'enseignant comme cela a été le cas jusqu'ici, mais sur l'apprenant. L'apprentissage sera de plus en plus placé sous la responsabilité de l'individu qui devra être, entre autres, beaucoup plus conscient de ses besoins, et devra être capable d'une grande autodiscipline et pouvoir s'autoévaluer pour apprendre efficacement. La tâche de l'enseignant sera de soutenir l'apprenant dans son apprentissage autonome, de le conseiller quant au choix du matériel, des techniques d'apprentissage appropriées à son type de personnalité, de lui donner un feed-back constructif, etc. Il aura ainsi dans l'avenir à gérer des groupes d'étudiants hétérogènes, ayant des besoins et des niveaux variables.

Pour acquérir les compétences nécessaires à la mise en pratique de ce mode d'apprentissage, et pour répondre à tous les nouveaux développements dans l'enseignement des langues, de la conception jusqu'à l'évaluation du cours, la formation continue doit devenir une obligation pour tous les enseignant-e-s de langues dans l'enseignement supérieur et être comprise dans le temps de travail.

6. LA COLLABORATION A L'INTERIEUR ET A L'EXTERIEUR DES HAUTES ECOLES

Les types de collaboration pris en considération sont :

La collaboration :

- à l'intérieur des établissements de l'enseignement supérieur
- entre les établissements de l'enseignement supérieur au niveau national
- entre les établissements de l'enseignement supérieur au niveau international
- avec des associations extra-universitaires dans le domaine de la didactique de l'enseignement des langues aux adultes
- avec d'autres organismes extra-universitaires.

Malgré des efforts entrepris au cours des dernières années par toutes sortes de projets communs, les collaborations concrètes restent toujours assez limitées. Elle sont plus développées, à tous les niveaux, dans des pays comme le Royaume-Uni, l'Irlande, l'Allemagne, les Pays-Bas et la France, et moins dans les autres. Au Danemark et en Belgique, la collaboration semble bien fonctionner à l'intérieur des établissements, mais moins bien avec l'extérieur.

6.1. Collaboration à l'intérieur des établissements de l'enseignement supérieur

En ce qui concerne une collaboration et une coordination entre les institutions/ personnes qui dispensent un enseignement aux non-spécialistes dans une Haute Ecole donnée, il existe une collaboration, faible à importante, dans les domaines suivants : l'échange de matériel, la formation continue commune, l'utilisation commune des infrastructures disponibles, et parfois, séances communes régulières,

responsabilité commune pour une salle multimédia ou projets de recherches communs.

Quant à la collaboration entre les services internes d'une Haute Ecole et les institutions/personnes qui dispensent des cours de langues aux étudiant-e-s d'autres disciplines, elle a lieu surtout avec des centres audiovisuels et des centres informatiques, qui s'occupent de l'équipement technique des salles de cours, de l'achat des grosses machines et de la maintenance des installations techniques, ou du conseil dans les questions de l'utilisation de l'informatique. Parfois cette collaboration se marque par une conception en commun de produits multimédia. Avec d'autres services, comme les immatriculations, etc., il existe parfois une entraide pour la diffusion d'informations. Mais très souvent il n'existe pas de coopération avec les autres services.

La collaboration entre les différentes facultés et les institutions/personnes qui dispensent un enseignement pour non-spécialistes dans les Hautes Ecoles, si elle existe, a surtout lieu avec les départements des études commerciales, qui sont ceux où les langues font le plus souvent partie intégrante des cours. Il s'agit souvent d'un développement commun de supports de cours spécifiques ou de thèmes interdisciplinaires, et de questions d'évaluation des cours dispensés. Parfois, il s'agit aussi d'un partage d'infrastructures. Dans quelques institutions, surtout au Royaume-Uni, une collaboration avec toutes les autres facultés est institutionnalisée (study board meeting, course committee meeting, etc). La collaboration entre les enseignant-e-s de langues et ceux/celles d'autres disciplines devrait être fortement intensifiée afin de rendre l'enseignement plus interdisciplinaire en proposant davantage de cours d'autres disciplines en langues étrangères. Les enseignant-e-s de langues fourniraient dans ce cas, outre le soutien linguistique, la méthodologie didactique, car les contenus d'autres disciplines doivent être structurés et présentés de manière différente que si ces cours étaient donnés à des étudiant-e-s de langue maternelle.

De manière générale, à quelques exceptions près bien entendu, on peut dire que seule une petite partie de toutes les possibilités de mise en commun des ressources est exploitée.

6.2. Collaboration entre les établissements de l'enseignement supérieur au niveau national

La collaboration entre les différentes Hautes Ecoles d'un pays en ce qui concerne l'enseignement de langues pour non-spécialistes est en plein essor, mais cependant loin d'être généralisée. Elle existe sous forme de participation à divers associations, commissions et conférences, de projets communs, d'organisation de congrès, et de publications communes. Parfois elle est réglée ou prévue par des conventions interuniversitaires. Il y a également des établissements d'enseignement supérieur géographiquement proches qui collaborent, afin d'élargir le choix de langues et les types de cours proposés.

Pour sortir de l'isolement, et parfois pour faire face aux menaces budgétaires, mais surtout par souci de mise en commun des moyens et ressources, aussi bien concrets qu'au niveau des savoirs, un nombre considérable d'associations se sont créées ces vingt dernières années dans de nombreux pays. Il existe d'une part toutes les

associations par langues et par objectifs qui sont souvent très actives et innovatives, telle l'*Asociacion Espanola de Lenguas para fines especificos*, et, d'autre part, des associations de centres de langues ou d'autres institutions ou personnes s'occupant de l'enseignement des langues aux non-spécialistes dans l'enseignement supérieur, notamment :

- APOCLES/Portugal;
- DULC (depuis 1981)-ALTAL/UK, qui s'occupe actuellement intensément des modalités d'intégration des nouvelles technologies dans l'enseignement des langues;
- RANACLES/France qui va prochainement éditer le *Livre blanc des centres de langues* traitant des domaines suivants : structures et missions des centres de langues, contenus et modalités pédagogiques, évaluation et certification, enseignement assisté par ordinateur et multimédia, recherche;
- AKS/Allemagne qui a été très active depuis longtemps pour établir des rapports de situation et pour formuler les lignes directrices quant aux conditions nécessaires pour pouvoir dispenser un enseignement de langues pour non-spécialistes d'une qualité appropriée et répondant aux exigences académiques dans l'enseignement supérieur;
- VALS/ASLA/Suisse;
- CPPDCLVI/Italie;
- NUT/Pays Bas et régions de Belgique qui parlent le Néerlandais, qui s'est dernièrement occupée surtout de la question de la préparation linguistique et culturelle des étudiant-e-s d'échange, etc.

Toutes ces associations ont pour objectif tous ou une partie des points suivants :

- constituer un lobby, nécessaire pour renforcer la position de l'enseignement aux non-spécialistes au sein des Hautes Ecoles, et qui doit permettre de se défendre contre des coupes budgétaires disproportionnées et contre une volonté de privatisation à cause de laquelle l'enseignement pourrait ne plus répondre à certains besoins et contenus spécifiques au contexte académique (tels l'anglais pour les sciences sociales, la rédaction de rapports scientifiques en langues étrangères, etc.).
- établir des rapports de situation nationaux sur l'organisation de l'enseignement des langues pour non-spécialistes
- établir des inventaires de projets de recherche, de compétences didactiques spécifiques, etc.
- revaloriser et établir la didactique de l'enseignement des langues comme une discipline académique à part entière
- encourager la coopération entre les Hautes Ecoles en ce qui concerne l'offre en langues
- introduire une mise en réseau coordonnée (serveur www avec informations, projets de recherche, et également matériel didactique pour l'utilisation à distance)
- assurer la formation continue des enseignant-e-s
- assurer la qualité de l'enseignement dans les Hautes Ecoles
- définir des profils de bon fonctionnement
- etc.

Ces associations nationales ont largement contribué à une prise de conscience nationale des nécessités requises pour fournir un enseignement des langues de haute qualité aux étudiant-e-s d'autres disciplines.

Il n'existent malheureusement pas encore d'association nationale dans chaque pays. Il serait souhaitable que chaque pays dispose d'une organisation qui centralise les informations sur aussi bien l'offre complète en langues pour étudiant-e-s d'autres disciplines que sur les domaines de recherche dans ce secteur. Ceci au niveau de chaque université autant qu'au niveau national.

6.3. Collaboration entre les établissements de l'enseignement supérieur au niveau international

La collaboration au niveau international s'effectue souvent par des conventions interuniversitaires, des contacts de travail avec des Hautes Ecoles d'autres pays, divers congrès et conférences, des réseaux comme le CEMS-Network (Community of European Management Schools), par le programme ERASMUS, etc. Elle n'est pas non plus généralisée.

Dans ce contexte, il faut mentionner l'augmentation des contacts entre Hautes Ecoles grâce à la création de CERCLES (Confédération Européenne des Centres de Langues dans l'Enseignement Supérieur), fondée en 1991 dans le cadre du programme LINGUA, et qui a comme objectifs :

1. the creation of Language Centers in European establishments of higher education
2. the promotion at international level of research in foreign language learning
3. the promotion of international and interdisciplinary cooperation between Language Centres.

Plus de 200 centres de langues à travers l'Europe sont actuellement membres de CERCLES, qui est également en contact avec les Hautes Ecoles des pays de l'est de l'Europe.

Les projets de la Commission Européenne et du Conseil d'Europe ont largement contribué à une collaboration accrue au niveau international et ont amené une prise de conscience, une sensibilisation et une dynamisation importante dans ce secteur.

De nouvelles voies de collaboration et d'échanges d'idées sont devenues possibles grâce à la généralisation du World Wide Web, comme par exemple : "The Professional Language Advisers Network (PLAN)" initié par Marina Mozzon-McPherson de l'Université de Hull. Ce réseau vise à professionnaliser et valider les conseils dans l'apprentissage des langues. Il a été fondé à l'issue de l'atelier "Introduction to Language Advising" organisé par l'Université de Cambridge en juillet 1996. Bien d'autres réseaux, dont les activités portent sur divers aspects de la didactique de l'enseignement des langues, existent déjà à l'heure actuelle.

6.4. Collaboration avec des associations extra-universitaires dans le domaine de la didactique de l'enseignement des langues

La collaboration n'est la plupart du temps pas institutionnalisée et en fait assez rare. Mais les enseignant-e-s de langues aux étudiant-e-s d'autres disciplines font souvent partie, à titre individuel, d'associations extra-universitaires dans le domaine de la didactique de l'enseignement des langues aux adultes, et qui fonctionnent au niveau national ou international (p. ex. IATEFL pour l'anglais, IDV pour l'allemand). Ces associations peuvent être une source de renouvellement d'idées en ce qui concerne la didactique de l'enseignement des langues.

Des efforts pour intensifier la collaboration entre les enseignant-e-s de langues des Hautes Ecoles et ceux d'autres domaines sont entrepris. C'est dans ce contexte que s'inscrit la création du Centre des langues étrangères européennes (EFSZ) à Graz/ Autriche, établi sous les auspices du Conseil européen en 1995. Ce Centre veut promouvoir l'apprentissage des langues, et surtout des langues minoritaires. Il organise des conférences et séminaires de formation continue qui servent de plateforme au niveau européen pour toutes les parties impliquées dans l'enseignement des langues, comme les responsables de formation, les spécialistes en didactique, les théoriciens et les experts dans le domaine de la formation des enseignant-e-s, afin de trouver des solutions aux problèmes inhérents à un tel enseignement. Les enseignant-e-s travaillant avec des étudiant-e-s de disciplines non-linguistiques sont convié-e-s à se joindre aux groupes de travail de ce Centre.

6.5. Collaboration avec d'autres organismes extrauniversitaires

Dans un certain nombre de pays comme la Finlande, la France, le Royaume Uni et l'Irlande, des établissements d'enseignement supérieur effectuent des analyses de besoin en matière de langues auprès des associations patronales, des chefs de personnel des grandes entreprises, des chambres de commerce, etc. et élaborent ensuite les programmes de langues ensemble afin que l'offre réponde le plus possible aux besoins. Cette pratique est plus souvent employée dans les universités techniques. Autrement, la collaboration avec des groupements économiques, des autorités régionales, des chambres de commerce, d'autres associations professionnelles, des employeurs, etc. est relativement peu développée. Il existe souvent une collaboration au niveau individuel et non institutionnel.

Un exemple cité plusieurs fois est la collaboration avec des centrales d'examens de l'Institut Goethe, de l'Université de Cambridge, de l'Alliance Française, du DELF et du DALF, etc. pour fournir des experts aux examens ou des formateurs/formatrices des experts. Parfois, il existe une collaboration avec les commissions de travail pour la révision de ces examens. Dans beaucoup de pays, il n'y a que peu de contacts avec les futurs employeurs. Certains centres de langues dispensent des cours dans des entreprises. Une collaboration accrue pourrait pourtant apporter des informations précieuses sur les besoins réels en matière de connaissances linguistiques des futurs employeurs. Elle pourrait aussi donner une perception plus claire à ces derniers en ce qui peut être accompli par les Hautes Ecoles et ce qui est nécessaire pour atteindre un niveau élevé de maîtrise de langue.

7. CONCLUSION

Des centres bien organisés et très engagés, qui ont réussi à se profiler en développant des compétences linguistiques et didactiques élevées, ou qui se sont spécialisés dans un domaine de recherche spécifique de la didactique de l'enseignement des langues, contribuant ainsi à la bonne renommée internationale de leur institution, ont souvent une très bonne réputation au sein de leur propre institution. Des exemples parmi beaucoup d'autres sont l'Université de Reading, dont le centre de linguistique appliquée est célèbre, la Humboldt-Universität à Berlin, qui assure l'ensemble de l'enseignement d'orientation pratique non seulement aux étudiant-e-s d'autres

disciplines, mais aussi aux étudiant-e-s spécialisés en langues, les Universités de Cambridge et de Hull, qui sont très avancées dans le domaine de l'apprentissage avec de nouvelles technologies, le Centre de Recherches et d'Applications Pédagogiques en Langues à l'Université de Nancy 2, expert en auto-formation, l'Institut für Sprachlehrforschung de l'Université de Bochum, etc.

En ce qui concerne l'organisation de l'enseignement des langues aux étudiants d'autres disciplines, il existe donc déjà un certain nombre de modèles de bon fonctionnement. Mais actuellement, la multiplicité des structures, le manque de concepts globaux, de coordination et de diversification de l'offre dans une multitude d'établissements de l'enseignement supérieur en Europe sont encore de règle. Une réorganisation et revalorisation de ce domaine est donc nécessaire.

Il n'y a pourtant pas de modèle unique de bon fonctionnement. Les structures mises en place doivent être appropriées et adaptées aux situations nationales, régionales ou à la situation spécifique d'un établissement. Elles peuvent être centralisées ou décentralisées, mais doivent être suffisamment souples pour pouvoir gérer de manière efficace un grand nombre d'étudiant-e-s hétérogènes et pour pouvoir s'adapter constamment aux besoins changeants du monde actuel.

Un dispositif idéal doit être basé sur un projet pédagogique préalable et collectif, remportant l'adhésion de la majorité des personnes impliquées, et soutenu par une institution consciente de l'importance des langues pour tou-te-s les étudiant-e-s. L'enseignement des langues aux étudiants d'autres disciplines doit être reconnu comme discipline académique à part entière.

Il est nécessaire que ce dispositif dispose d'un programme global s'appliquant à toutes les langues, et qui fixe les contenus, les niveaux à atteindre et les méthodes d'enseignement avec une certification comparable, ainsi que des structures bien définies, de responsabilités et de direction pour l'organisation des cours de langues d'orientation non-spécialistes.

Il entretiendra des collaborations multiples et intenses, aussi bien au niveau de l'institution qu'au niveau national et international, afin de créer des synergies, d'éviter des doublons et d'accroître le choix des langues, et favorisera un lien étroit entre les enseignant-e-s et les chercheurs. Ce dispositif doit être doté des moyens nécessaires en ce qui concerne le personnel, le temps de production des matériaux didactiques, les locaux, le matériel et l'organisation du matériel.

Il faut que ce dispositif soit mis en oeuvre par une équipe compétente et motivée possédant un esprit d'équipe et d'entraide développé, composée d'un nombre majoritaire d'enseignant-e-s ayant un contrat de travail convenable et permanent, que peuvent encadrer des enseignant-e-s payé-e-s à l'heure, parfois nécessaires pour compléter les programmes. La didactique utilisée doit être moderne et appropriée, et un certain pourcentage du temps de travail réservé à la recherche dans la didactique de l'enseignement des langues, incluant la publication de matériel pédagogique pour les langues et la création de matériel didactique, ainsi que la formation continue.

Un tel dispositif doit proposer des modèles de formation en langues multiples et souples aux étudiant-e-s d'autres disciplines, répondant aux exigences de qualité d'un enseignement universitaire et offrant un grand choix de langues (y compris les

langues asiatiques ou africaines, ou des langues à moindre diffusion, p. ex. en proposant une combinaison de langues associant une grande langue à une petite langue apparentée, comme p. ex. l'allemand et le néerlandais).

Il est nécessaire que des plages horaires soient prévues pour les langues dans les horaires des programmes d'études, ainsi que pour des stages intensifs. Des possibilités étendues d'autoformation guidée existeront, ainsi qu'une large offre de cours d'autres disciplines donnés en langues étrangères (p. ex. par des professeur-e-s invité-e-s) et de cursus en partie effectués à l'étranger, afin que les étudiant-e-s aient de multiples occasions d'être exposé-e-s à d'autres langues que leur langue maternelle. Les séjours à l'étranger, également dans les pays de langue de moindre diffusion, doivent être encouragés, voir obligatoires.

Tous les efforts en formation de langues fournis par les étudiant-e-s doivent être reconnus par une validation et certification ou accréditation. Et la gratuité de la formation en langues doit être assurée.

REFERENCES

- Hawkins Eric (ed), *30 years of language teaching* (CILT, 1996)
- Parker G./Reuben C. (Hg.), *Languages for the international scientist* (AFLS/CILT, 1994a)
- Nehm Ulrich (ed), *European Language Centres -Database 2-* (AKS-Verlag Bochum 1993)
- Le Comité Scientifique de langues SIGMA, *Les études de langues dans l'enseignement supérieur en Europe, rapports nationaux*, (Commission européenne 1995)
- Pürschel Heiner/Wolff Dieter (Hg.), *Sprachen für Europa* (AKS-Verlag Bochum 1991)
- Favrot Brigitte (Hg.), *Mobilität - Integration - Qualifikation* (AKS-Verlag Bochum 1993)
- Arbeitskreis der Sprachenzentren, Sprachlehrinstitute und Fremdspracheninstitute, *Fremdsprachen und Hochschule*, Nr. 33/1991, Nr. 34/1992
- CERCLES (Confédération Européenne des Centres de Langues dans l'Enseignement Supérieur) *Bulletin 5* May 1996, *Bulletin 6*, December 1996
- <http://www.uni-kassel.de/sprz/pages/andere.html>
- <http://www.campus.bt.com/CampusWorld/pub/CILT>

Sommaire

1. Introduction	1
2. Place, offre et statut des langues dans le curriculum des étudiant-e-s d'autres disciplines	2
2.1. Types de formations en langues pour étudiant-e-s d'autres disciplines	2
2.2. Place et offre des langues pour étudiant-e-s d'autres disciplines par pays de l'UE et en Islande, en Norvège et en Suisse	2
2.2.1. Autriche (A)	3
2.2.2. Belgique (B)	3
2.2.3. Suisse (CH)	4
2.2.4. Allemagne (D)	4
2.2.5. Danemark (DK)	5
2.2.6. Espagne (E)	5
2.2.7. France (F)	5
2.2.8. Finlande (FIN)	6
2.2.9. Grèce (GR)	6
2.2.10. Italie (I)	7
2.2.11. Irlande (IRL)	7
2.2.12. Islande (IS)	7
2.2.13. Norvège (N)	8
2.2.14. Pays-Bas (NL)	8
2.2.15. Portugal (P)	8
2.2.16. Suède (S)	8
2.2.17. Royaume-Uni (UK)	9
2.3. Formations en langues pour étudiant-e-s d'autres disciplines - synthèse	9
3. Structures existant dans les Hautes Ecoles pour fournir cet enseignement et leur intégration institutionnelle	11
3.1. Intégration institutionnelle du dispositif mis en place	11
3.2. Enseignement et recherche	13
3.3. Appréciation de l'enseignement des langues pour non-spécialistes	13
4. Organisation des cours de langues pour les étudiant-e-s d'autres disciplines	14
4.1. Programmes globaux	14
4.2. Orientation principale des cours de langues	14
4.3. Certification	15
4.4. Types de cours	15
4.5. Infrastructure	16
4.6. Contrôle de qualité et méthodes	16
5. Statut, formation et qualifications des enseignant-e-s pour les étudiant-e-s	

d'autres disciplines	17
5.1. Statut des enseignant-e-s de langues pour étudiant-e-s non-spécialistes	17
5.2. Pourcentage hommes-femmes	17
5.3. Conséquences des conditions d'emploi	18
5.4. Conséquences sur l'attribution du budget	18
5.5. Conditions d'engagement pour les enseignant-e-s	19
5.6. Formation continue	20
6. Collaboration à l'intérieur et à l'extérieur des Hautes Ecoles	21
6.1. Collaboration à l'intérieur des établissements de l'enseignement supérieur	21
6.2. Collaboration entre les établissements de l'enseignement supérieur au niveau national	22
6.3. Collaboration entre les établissements de l'enseignement supérieur au niveau international	23
6.4. Collaboration avec des associations extra-universitaires dans le domaine de la didactique de l'enseignement des langues	24
6.5. Collaboration avec d'autres organismes extrauniversitaires	24
7. Conclusion	25
Références	
Annexe 1, Tableau synoptique	
Annexe 2, Questionnaires	